

MÉMO RH

Créer une entreprise en franchise d'une filiale du Groupe

La Poste soutient et accompagne tous les postiers désireux de créer ou reprendre une franchise au sein du Groupe La Poste, par exemple au sein d'AXEO Services



DATE DE PUBLICATION DU MÉMO | Juillet 2021

DATE DE FIN D'APPLICATION | 31 décembre 2024

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION | La Poste SA

POPULATION D'APPLICATION | Salariés, fonctionnaires

RÉFÉRENCE | Décision_2021_410 : L'Appui à la création ou reprise d'entreprise

Définition du dispositif

Forte de sa présence territoriale et de l'engagement des postiers, La Poste a pour ambition de devenir la plus grande entreprise de service de proximité humaine. Pour élargir sa gamme de services existants, La Poste a pris des participations majoritaires au sein d'AXEO Services, d'HELP Confort, d'ASTEN Santé et de DiaDom.

AXEO Services développe ses implantations en créant de nouvelles agences sous forme de franchises. Les postiers qui ont le projet de devenir chef d'entreprise peuvent participer à ce développement en créant une franchise de La Poste. Dans ce cadre, ils seront juridiquement indépendants et en congé du Groupe La Poste.

Franchise : de quoi parle-t-on ?

La franchise repose sur un contrat entre une entreprise qui a développé un concept de commercialisation de produits ou de services (le franchiseur) et des entrepreneurs juridiquement indépendants (les franchisés) qui souhaitent exploiter ce concept, moyennant des droits versés aux franchiseurs.

Un accompagnement financier

- Une aide financière maximale de 40 K€;
- L'attribution de cette indemnité est déterminée après étude du dossier par une commission d'agrément interne à La Poste ;
- L'aide financière est soumise à cotisations sociales et fiscales et est imposable.
En cas de retour à La Poste dans les 3 ans, l'aide est remboursable selon les conditions fixées dans la Décision_2021_410.

Conditions à remplir

- Avoir une ancienneté minimale de 60 mois (5 ans) ;
- Justifier d'une activité en continu à La Poste au cours des 12 mois précédant le départ en disponibilité ou en congé (NB : les postiers en situation de congé maladie ou maternité ne sont pas concernés par cette condition) ;
- Se consacrer à plein temps à son projet au moment du versement de l'aide financière et donc être en situation de disponibilité ou de congé à temps plein ;
- Se trouver, au début de l'absence, à 36 mois minimum de l'âge légal de la retraite.

Un accompagnement en formation et en développement des compétences

En cas de besoin de développement de compétences avant de créer une entreprise, les postiers peuvent bénéficier de formations professionnelles diplômantes ou qualifiantes (CAP, BEP...) qui peuvent être activées dans le cadre des dispositifs de formation existants ou du dispositif de Soutien à la Reconversion Professionnelle (SRP) mis en place par La Poste*. Pour de plus amples informations, il convient de s'adresser au Conseiller en Evolution et Développement Professionnel en EMRC ou au Conseiller création d'entreprise de la cellule ACE.

**les dispositifs d'ACE et de SRP sont exclusifs l'un de l'autre.*

Une sécurisation du retour

Lorsque je crée une entreprise, je peux encore revenir à La Poste pendant plusieurs années. C'est la sécurisation du retour dans l'entreprise.

Si je suis fonctionnaire :

J'ai une garantie de retour pendant les 3 premières années de lancement de mon entreprise, en prenant les disponibilités suivantes:



Si je suis salarié :

J'ai la possibilité de réintégrer La Poste jusqu'à 3 ans. Exemple du cas classique:



LE GROUPE LA POSTE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES GROUPE
9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA
75757 PARIS CEDEX 15

FOCUS

AXEO Services est un réseau de plus de 250 agences spécialisées dans les services à destination des particuliers et des professionnels sur l'ensemble du territoire national (maison, jardin, nounou, seniors et autonomie).

Appuyé par La Poste, son actionnaire principal, AXEO Services souhaite ouvrir une centaine de franchises supplémentaires.

Le coût de la franchise AXEO Services s'élève à 75 000 € environ (dont 25 000 € de droit d'entrée). Un apport personnel de 20 000 à 25 000 € est nécessaire.

<http://franchise.axeoservices.fr/>

POUR EN SAVOIR +

Je contacte mon responsable RH ou mon Conseiller en Evolution et Développement Professionnel (au sein de mon Espace Mobilité Recrutement Groupe).

Je me rends sur le site intranet de l'évolution professionnelle m@p rubrique :

Je recherche une évolution à l'extérieur du Groupe La Poste / J'envisage une création ou une reprise d'entreprise.